

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2021

---

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS294

présenté par  
M. Perrut

-----

### ARTICLE 38

Après l'alinéa 2, insérer les trois alinéas suivants :

« I *bis* (nouveau). – La seconde phrase du premier alinéa du I de l'article L. 162-16-4 du code de la sécurité sociale est ainsi modifiée :

« 1° Les mots : « ainsi que » sont remplacés par le signe : « , » ;

« 2° Elle est complétée par les mots : « et des investissements réels au titre de la recherche et développement et du financement public de cette recherche ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de compléter les critères de fixation des prix du médicament qui figurent au code de la sécurité sociale afin que le Comité économique des produits de santé puisse tenir compte des investissements réels au titre de la Recherche et Développement et du financement public de la recherche.